

Des forêts et des hommes (14)

Politiques et dynamiques forestières

ET LA DÉFORESTATION ?

Comment nous nous sommes disputés... (notre forêt) : Politiques forestières et développement en Côte-d'Ivoire

Les forêts de la moitié sud de la Côte d'Ivoire couvraient au début du XX^e siècle 12 des 15 millions d'hectares de cette zone forestière. A la fin des années 1990 elles n'en occupaient plus qu'environ 3 millions (A. Chevalier, 1909 et DCGTX, 1993). Bien qu'à des degrés d'intensité variables selon les époques, cette disparition massive est due à un phénomène constant depuis la fin des années 1920, de conversion agricole de cet espace par la petite paysannerie. Les plantations de café puis surtout de cacao, dont la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial, ont été au centre de cette conversion que les cultures du palmier à huile et de l'hévéa sont ultérieurement venues compléter, pour une bonne part sous la forme de grandes plantations privées ou publiques.

Ce genre de phénomène, souvent qualifié de déforestation, a été fréquent dans les régions intertropicales à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. On a cependant montré que s'il est en effet général, il prend des formes et relève de dynamiques qui sont particulières à chacune des situations (F. Verdeaux, 1999). Le caractère global du phénomène réside bien davantage dans ses impacts que dans ses modalités et dans ses causes.

« La forêt a toujours été au centre des préoccupations de la Côte-d'Ivoire »

Le cas ivoirien est d'autant plus intéressant que dès le début du XX^e siècle la « mise en valeur » - on dirait aujourd'hui le développement - et la protection de la forêt dont le bois est considéré comme la principale richesse, sont les pierres angulaires des politiques publiques et sont des priorités réaffirmées par la suite jusqu'à nos jours. Dans sa préface au dernier « Plan directeur forestier 1988-2015 », le Président Houphouët Boigny en faisait lui-même le constat : « La forêt a toujours été au centre des préoccupations de la Côte d'Ivoire depuis la création de notre pays. Tout est parti de la forêt. Les premiers échanges entre notre pays et le monde extérieur étaient basés sur l'exportation de nos bois. Et pendant longtemps le bois a tenu la première place dans notre économie. » Et le Président de prendre acte des conséquences et des limites du processus : « Si une génération a disposé de la forêt ivoirienne pour assurer l'essor économique et social du pays, celle qui lui succède doit s'attacher à la reconstituer. » Le constat est d'autant plus piquant que l'auteur de ces lignes est celui qui fut, en tant que Président du syndicat des planteurs ivoiriens, puis en tant que premier Président de la république, le principal promoteur politique du développement des plantations caféières et cacaoyères au détriment de l'exploitation du bois. Il est vrai qu'il avait eu de bonnes raisons à cette option.

On va voir, en résumant à grands traits l'histoire de cette « mise en valeur » de la zone forestière que « la forêt » a bien été érigée en personnage central de cette histoire par ses trois grands protagonistes. Les exploitants forestiers et les paysans planteurs se sont constamment disputés la conception et les usages de cet espace avec pour arbitre très actif et très intéressé, l'État, colonial puis national, qui n'a cessé, de son côté, d'en jouer comme d'une ressource politique. Au centre de la mise en valeur coloniale comme du « miracle ivoirien » après l'indépendance, elle apparaît en définitive comme l'espace d'inscription à la fois symbolique et pratique d'un processus de construction nationale. Dans un premier temps, elle est le lieu par excellence d'application de l'ordre colonial. Par la suite et très logiquement elle devient celui de sa subversion. Que le point d'aboutissement de ce processus soit l'abolition par conversion à l'agriculture de plantation de « la forêt », n'est pas étonnant dans la mesure où son découpage spatial et la répartition de ses ressources avaient fini par incarner cet ordre au même titre que l'impôt de capitation, le code de l'indigénat et le « travail forcé ».

L'État forestier de 1900 aux années 1950

Au cours de cette période, l'administration s'efforce de penser et d'organiser la mise en valeur du territoire à partir de l'exploitation « rationnelle » des ressources ligneuses. Dans une première phase, jusqu'en 1925, elle s'attache à la prise de contrôle du territoire dont le vecteur pratique, parallèlement aux opérations de « pacification » qui s'achèvent en 1916, est la politique forestière. Le décret forestier de 1912-1913 du gouverneur Angoulvant constitue en fait le corps de doctrine général de la mise en valeur de cette « colonie forestière » (Angoulvant G., 1916). Le but de l'œuvre coloniale étant « le développement des richesses naturelles », la quasi totalité de l'espace forestier est mise sous tutelle de l'Etat qui est seul habilité à en allouer les ressources. Cette allocation doit suivre une 'saine' division du travail : le bois doit être exploité par des grandes entreprises disposant de capitaux et de techniques permettant une exploitation « rationnelle » — on dirait aujourd'hui durable — des ressources ligneuses. L'agriculture est le domaine des « indigènes ». Cette dernière activité doit être « cantonnée » dans des périmètres contrôlés et ne peut s'étendre au détriment de la forêt qu'avec l'autorisation de l'administration.

Cette vision volontariste est en profond décalage avec la réalité. Une tentative d'imposition de la culture du cacao dans les villages de la zone forestière a échoué en 1908. La coupe, l'acheminement et l'exportation des billes d'acajou est très efficacement organisée par une division du travail entre les acheteurs pourvoyeurs de fonds aussi bien locaux que métropolitains installés sur la côte et les 'coupeurs', intermédiaires avec les sociétés et surtout les chefferies de l'intérieur, qui assurent concrètement l'accès à la ressource et surtout fournissent la main d'œuvre et acheminent les bois vers la côte par les voies d'eau naturelles. La production passe de 14 000 tonnes en 1911 à 40 000 tonnes en 1913 puis atteint 100 000 tonnes en 1927 après la reprise postérieure à l'interruption de la guerre de 1914-1918. Or, les supposées grandes entreprises ne s'installent significativement qu'à partir de cette date.

La seconde phase de la période, de 1925-1930 aux années 1950 semble a priori confirmer la vision du gouverneur. Favorisées par la mise en place effective de la nouvelle réglementation, des entreprises, exclusivement européennes, remplacent totalement les anciens acheteurs et coupeurs locaux. Elles ne parviendront cependant jamais à dépasser le volume atteint par leurs prédécesseurs et se contenteront même à la veille de la seconde guerre, d'un niveau équivalent à celui atteint en 1913. Leur récrimination récurrente auprès de l'administration exigeant un accès renforcé aux contingents de main d'œuvre prestataire imposés aux communautés « indigènes » par cette même administration est symptomatique. Elles se plaignent en particulier que le récent développement des cultures de cacao puis de café détourne la main d'œuvre au profit des indigènes. Ce facteur limitant n'était jamais mentionné lors de la phase précédente. Que s'est-il passé ? Les anciens coupeurs et leurs clients ou alliés de l'intérieur, une fois éliminés de l'exploitation du bois se sont tournés vers ces cultures encouragées par l'administration. Les entreprises nouvellement installées ne sont pas plus capitalistiques que celles qu'elles ont remplacées, la plupart sont familiales et aucune n'est capable de mobiliser la main d'œuvre comme savaient le faire, à travers leurs réseaux et clientèles, les « coupeurs indigènes ». D'autant moins que, d'une part, cette main d'œuvre préfère travailler dans les nouvelles plantations des anciens 'coupeurs' reconvertis à cette activité, puis sur ses propres plantations et que, d'autre part, les employeurs paient chichement, voir, font subir à leurs employés de mauvais traitements qui les incitent à s'enfuir pour aller s'employer... chez les planteurs.

Si, face au développement inespéré de ces nouvelles productions d'exportation, l'administration se réjouit de cette « divine surprise » les deux secteurs de l'exploitation forestière et de l'agriculture arbustive en forêt, loin de connaître les développements séparés et parallèles escomptés, sont en constante interaction en s'affrontant sur un premier terrain de concurrence, celui de la main-d'œuvre.

Un pays de « planteurs » : des années 1950 aux années 1990

La période va consacrer définitivement en même temps que le caractère conflictuel des deux usages, la victoire des planteurs sur les exploitants forestiers. Non pas tant que l'abolition du travail forcé obtenu par le député Houphouët Boigny en 1947 puis l'abolition du code de l'indigénat permette aux planteurs d'accéder librement à la main-d'œuvre et à l'égalité des droits. L'opposition entre les deux activités va de fait se

déplacer sur la concurrence dans l'accès à l'espace forestier et voir les planteurs, désormais nationaux et non plus « indigènes », étendre les fronts pionniers agricoles à toute la région forestière avec l'aide explicite ou tacite du pouvoir politique. Non seulement la conquête cacaoyère de la forêt a été encouragée et facilitée au plus haut niveau mais l'administration ne parviendra jamais malgré des tentatives successives, à intensifier le système de culture de plantation. Ce dernier était fondé sur une dynamique sociologique constante d'échange entre travail (immigré) et terre (de forêt) qui entraînait une fuite en avant dans la forêt (Chauveau J.P., Dozon J.P., 1985 ; Léonard E. et Oswald M., 1996 ; Ruf F., 1996 ; Verdeaux, F. 1998). Or, comme le disait le Président Houphouët Boigny, cette dynamique assurait « l'essor économique et social » du pays. La contrer aurait été d'autant plus dangereux politiquement qu'on ne parvenait pas à mettre en place l'intensification agricole et qu'au contraire, la redistribution arbitraire politiquement de diverses rentes forestières s'avérait le seul moyen d'assurer la perpétuation du régime en autorisant que cette redistribution se fasse aussi en direction de nouvelles clientèles.

Dans un premier temps, jusqu'au début des années 1970, les contradictions sociologiques ou les oppositions politiques semblent surmontées. Parallèlement à l'accès libre des planteurs à la main-d'œuvre, la filière bois s'est adaptée à la nouvelle donne. Une nouvelle génération d'entrepreneurs a initié une révolution technologique avec l'adoption dans les années 1950 du bulldozer et du camion grumier. Non seulement le besoin en main d'œuvre en est considérablement réduit mais ces engins permettent d'échapper aux contraintes des voies de communication naturelles et de développer au contraire les siennes propres. Des entreprises plus capitalistes investissent dans d'importantes flottes de camions et d'engins divers de plus en plus performants et partent à la conquête des forêts du sud ouest, jusque là inaccessibles, en créant leur propre réseau routier et en quadrillant ces forêts de pistes secondaires pour la coupe et l'évacuation des billes.

Ces infrastructures minimales bientôt doublées d'investissements très conséquents des pouvoirs publics pour « désenclaver » la région (routes goudronnées et création du port de San Pedro) vont, dans un second temps, faciliter la pénétration des planteurs dans cette région jusque là dédiée de fait à l'exploitation du bois. Les entreprises forestières n'auront pas le loisir de pratiquer le système de rotation de coupe prévu pour assurer une exploitation durable des ressources ligneuses. Quand il s'avère que le phénomène est inéluctable et que les pouvoirs publics n'ont ni la volonté politique ni la capacité d'endiguer la vague des fronts pionniers agricoles, ces entreprises, toutes issues de groupes européens visant avant tout à sécuriser leurs approvisionnements, vendent leur matériel et quittent le pays. La filière se restructure autour de plus petites entreprises centrées sur la transformation et faisant appel pour l'exploitation dans les forêts résiduelles, à des intermédiaires locaux plus à même de négocier avec les paysans ou les pouvoirs administratifs décentralisés. Comme au début du siècle, ces entreprises locales sont elles mêmes préfinancées par leurs clients européens (les anciens groupes installés en Europe) et avancent à leur tour à leurs « tâcherons » - auxquels elles louent le cas échéant le matériel d'exploitation - le coût des campagnes de coupe.

Pendant ce temps, les forêts de la région, après celles de du sud-est et du centre-ouest du pays ont été mises en culture par les 'planteurs', base sociologique historique du régime tandis qu'on distribuait à de nouvelles couches sociales clientes des quotas d'exportation de bois et des permis d'exploitation vite négociés avec des acheteurs ou des exploitants européens. Ces pratiques informelles revenaient à annuler les effets escomptés des mesures destinées à assurer un fonctionnement plus durable de la filière bois.

De l'État forestier à l'état des forêts : les leçons du paradigme ségrégationniste forestier

L'histoire économique contemporaine du pays, mais aussi son histoire politique et les prémices d'une identité ivoirienne se sont construites autour des représentations, du contrôle et du partage de «la forêt» comme des événements récents l'ont encore montré avec l'éviction des planteurs d'origine étrangère. Quels qu'aient été les contextes, économiques et politiques, 'la forêt' a constamment été érigée, non en espace de production commun susceptible de prélèvements et d'usages variés, mais en espace d'affrontement entre modes d'appropriation concurrents et mutuellement exclusifs. L'opposition idéologique entre forêt et agriculture, caractéristique de la pensée occidentale et en l'occurrence assimilée à la situation coloniale, en est au sens propre, la 'raison' ultime. Initialement portée par l'administration coloniale, puis allant dans le sens des intérêts de l'oligarchie constituée autour du contrôle de l'appareil d'État, et confortée par les représentations ségrégationnistes des experts, cette prédiction d'une forêt intrinsèquement menacée par la soif de terre des

paysans est effectivement devenue créatrice. En partie en raison de cette incapacité à concevoir d'autres relations possibles avec ce genre de milieu, le paradigme forestier a fini par se vérifier par l'absurde : la forêt telle que conçue par l'Etat forestier a effectivement été abolie. Une autre, plus agro forestière, s'inventera progressivement dans la durée.

Auteur : **François Verdeaux**



Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants
de la forêt

Représentations,
usages, pratiques

Politiques et
dynamiques forestières

Coordination générale :
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :
Geneviève Michon
Bernard Moizo

Conception graphique :
Pascal Steichen



Année internationale
des forêts 2011
Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en
PDF

